

6.

(Ch)	Rés. d'exploitation (dépannage)	(Pr)
1a	104 000	12. 498 000
3a	74 000	
4c	150 000	
5.	82 000	
6a	22 000	
Bénéfice V/RG	66 000	
	498 000	498 000

(Ch)	Rés. d'exploitation (taxis)	(Pr)
1b	40 000	11. 384 000
3b	35 000	
4b	300 000	
6b	22 000	
		Perte V/RG 13 000
	397 000	397 000

(Ch)	Résultat d'exploitation (ambulances)	(Pr)
1c	16 000	10. 391 000
2.	125 000	
3.	30 000	
4a	190 000	
6c	22 000	
Bénéfice V/RG	8 000	
	391 000	391 000

(Ch)	Rés. des activités annexes d'exploitation		(Pr)
7.	60 000	13.	90 000
8.	500	15.	6 200
Bénéfice V/RG	35 700		
	96 200		96 200

(Ch)	Rés. d'exploitation exceptionnel	(Pr)
9.	15 000	14. 40 000
Bénéfice V/RG	25 000	
	40 000	40 000

(Pertes)	RESULTAT GLOBAL	(Bénéfices)	
Taxis	13 000	Dépannage	66000
		Ambulances	8 000
		Activités annexes	35 700
		R d'ex exceptionnel	25 000
Bénéfice V/Bi	121 700		
	134 700	134 700	

Taux de rendement: $121\,700 \times 100 / 1\,400\,000 = \underline{\underline{8,69\%}}$

- c) La suppression de l'activité "Taxis ne permettrait probablement pas de réduire proportionnellement la charge liées aux ACE.
En admettant qu'elle soit incompressible, ce qui est souvent le cas dans les petites entreprises, cela aggraverait même la situation.
Il resterait donc à étudier une réduction des coûts dans chacun des postes de charge ainsi que l'augmentation des tarifs.

Il faudrait conduire le même raisonnement avec l'activité "Ambulances".

Il faudrait envisager une extension de l'activité "Dépannage"